



Exigences en matière de délivrance de licences et de formation applicables aux agents d'assurances

Règle INS-001 - Licences et obligations des intermédiaires d'assurance

Agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1

Un particulier autorisé à agir en qualité d'agent d'assurances I.A.R.D. pour tout type d'assurances individuelles.

Le demandeur doit avoir satisfait aux exigences en matière de formation dans les 24 mois qui précèdent sa demande, sauf s'il a été titulaire d'une licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1, ou d'une licence équivalente, au cours des 5 années qui précèdent sa demande.

Formations exigées :

Éléments de l'assurance - avec une note d'au moins 75 %

OU

CAAC1 (Programme de courtier d'assurance accrédité canadien)

OU

C11 (Principes et pratique de l'assurance) et C130 (Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires)

OU

C81 (Introduction aux assurances I.A.R.D., 1^{re} partie) et C82 (Introduction aux assurances I.A.R.D., 2^e partie)

OU

Programme de licence pour expert en sinistres et agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1 offert par la ILS Learning Corporation

Agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 2

Un particulier autorisé à agir en qualité d'agent d'assurances I.A.R.D. pour tout type d'assurances individuelles ou commerciales.

Le demandeur qui n'est pas titulaire d'une licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1 doit avoir satisfait aux exigences en matière de formation dans les 24 mois qui précèdent sa demande, sauf s'il a été titulaire d'une licence équivalente ou supérieure à la licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 2 dans un autre territoire au cours des 5 années qui précèdent sa demande.

Formations exigées :

Satisfaire aux exigences en matière de formation nécessaires à l'obtention d'une licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1

ET

CAAC II et CAAC III (Programme de courtier d'assurance accrédité canadien)

OU

C130 (Le courtier et l'agent d'assurance : compétences élémentaires) et C131 (Le courtier et l'agent d'assurance : compétences avancées)

Agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 3

Un particulier autorisé à agir en qualité d'agent d'assurances I.A.R.D. pour tout type d'assurances individuelles ou commerciales et à gérer une agence.

Doit posséder au moins quatre ans d'expérience à titre d'agent d'assurances I.A.R.D. au cours des six années précédant la demande de licence, dont au moins deux ans à titre d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 2 ou d'un niveau équivalent dans un autre territoire.

Formations exigées :

Satisfaire aux exigences en matière de formation nécessaires à l'obtention d'une licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 1

ET

Satisfaire aux exigences en matière de délivrance et de formation nécessaires à l'obtention d'une licence d'agent d'assurances I.A.R.D. de niveau 2

ET

CAAV IV (Programme de courtier d'assurance accrédité canadien)

OU

C132 (Le courtier et l'agent d'assurance : aspects pratiques de la gestion)